

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

**Séance du 28 juin 2022**

L'an deux mille-vingt-deux, le 28 juin à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 22 juin 2022.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents : 32**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de votants : 42**

***Etaient présent(e)s :***

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DEHAENE Michel, M. DELVALLE Jean, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.HENNEON Francois-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

***Absents excusés :***

M. BLERVAQUE Philippe, procuration à Mme DURUT Jocelyne,  
Mme BROUARD Bénédicte, procuration à M.PRUVOST Philippe,  
M. BROUTEELE Philippe, procuration à M. MAHIEU Philippe,  
M.DELABRE Aimé, procuration à M.VANECLOO Serge,  
Mme DERONNE Véronique, procuration à M.BODART Michel,  
Mme EVRARD Monique, procuration à Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse,  
M.FICHEUX Bruno, procuration à Mme BERTRAND Dorothee,  
M.PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques,  
M.RAVET Pierre-Luc, procuration à M.THOREZ Jean-Claude,  
M.SÉRÉ Soarey, procuration à M.DUYCK Joël.

***Secrétaire de séance :***

M.MOUQUET Denis

## Délibération n°2022D120 - Développement économique et acquisitions foncières - ATPE – Subvention à la reprise de Little Italie par l'EURL l'Autentica sur la commune de Laventie.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu, la délibération du 17 décembre 2020 actant le renouvellement d'une aide financière destinée à la création ou reprise des très petites entreprises sur le territoire de la CCFL ;

Vu, l'accord du Conseil Régional en date du 02 juillet 2019 ;

La CCFL est sollicitée pour l'octroi d'une subvention par l'EURL L'Autentica qui a repris la pizzeria Little Italie le 1<sup>er</sup> avril 2021 (dossier reçu le 31 mars 2022).

Cette entreprise, dirigée par Monsieur Anthony PELISSIER est spécialisée dans la fabrication et la vente de pizzas. Le siège est situé au 77 rue du 11 novembre à Laventie.

Le plan de financement de l'entreprise propose les éléments suivants :

	Année 1	Année 2	Année 3
CA	147 198 €	150 142 €	153 145 €
Rémunération du dirigeant	0 €	0 €	20 400 €
charges sociales du dirigeant	0 €	0 €	8 976 €
Capacité d'autofinancement	33 136 €	33 586 €	7 816 €
remboursement d'emprunt	6 891 €	6 990 €	6 492 €
Capacité d'autofinancement nette	26 245 €	26 596 €	1 324 €

La demande de subvention de l'entreprise porte sur l'équipement lié à son activité :

	Montant HT
Equipements de cuisine – Gastronor	1 168.55 €
Equipements cuisine – Gastronor	110.26 €
Chariot de cuisine – MH France	93.25 €
Pelle à pizza – Erretre SRL	103.61 €
Electroménagers et portable – Boulanger	1 419.13 €
Electroménagers – Boulanger	890.58 €
Caisse scooter livraison – Engels	409.90 €
Enseigne et vitrophanie – Leclercq Publicité	1 360.71 €
Montage de l'enseigne – Leclercq Publicité	492.61 €
Etagères murales – Equipementpro	139.99 €
Banquettes – SARL Siège plus	522.00 €
Hotte et table – Alphatec	970.00 €
Enceinte – Amazon	145.92 €
Machine à glaçons – Okwis Co Ltd	124.99 €
Bureau – Bd Mobilier	720.00 €
Téléphone – Auchan	582.50 €
Achat assiettes et couteaux – Métro	132.03 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 386.03 €</b>

L'aide de la CCFL, sur l'année 2021, a été fixée à 25 % du montant des investissements éligibles (investissements à usage exclusif de l'activité professionnelle avec un plafond de 20 000 € d'investissements).

L'entreprise a un capital de 9 000€, l'aide pourrait donc être au maximum de 2 346.51 €.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de :

- AUTORISER le versement d'une subvention de 2 346.51 € maximum à la SARL L'Autentica,
- AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et la SARL L'Autentica et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
**Jacques HURLUS**

